

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

L'an **DEUX MIL VINGT ET UN**, le **10 MARS** le Conseil Municipal de TRITH SAINT LÉGER s'est réuni à la Salle Jacques Prévert, sous la présidence de **Monsieur Dominique SAVARY, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Les Vingt huit Conseillers Municipaux en exercice ont été convoqués pour la présente séance le 04 Mars 2021.

Présents : M. Dominique SAVARY, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Malika YAHIAOUI, M. Dominique PRESEAU, Mme Marie-Claire BRUGGEMAN, M. Robert LAGACHE, Mme Christelle CHOPIN, M. Philippe POTEAU, Mme Alexa DUSOL, M. Yves TONNEAU, Mme Nathalie ALAUZE, M. Pascal GABET, Mme Marie-Dominique DUMEZ, Mme Sophie SMET, M. Julien AUDIN, M. Christopher CACHOIR, M. Thibault DRUBAY, M. Alain LAMBERT, Mme Nathalie SZABADI, M. Christophe VANHERSECKER, Mme Laëtitia ROSSA.

Excusés : M. Eric GUERDIN pouvoir à M Yves TONNEAU., Mme Véronique DUFIEF pouvoir à Mme Sophie SMET, Mme Bruna DANNA pouvoir à Mme Marie Claire BRUGGEMAN, Mme Claire DUMELZ pouvoir à M. Dominique SAVARY, Mme Emilie PARENT pouvoir à M. Philippe POTEAU, Mme Marie Paule COURBEZ.

Absent : M. Jordan VALENTIN

Secrétaire de séance : Mme Alexa DUSOL

Décisions Directes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Charles PROUVEUR, Directeur Général des Services, pour la lecture des décisions directes conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 Décembre 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 16 Décembre 2020.

✓ **Motion : la crise sanitaire fragilise davantage les étudiants**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité à appeler le gouvernement à agir urgemment en créant un minimal social inconditionnel à destination des 18/25 ans

✓ **Motion : Non à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Jean Macé**

Le Conseil Municipal exige à l'unanimité le maintien de toutes les classes

SERVICE GENERAL

✓ Syndicat des Eaux du Valenciennois : rapport d'activités du service de l'eau – Année 2019 – Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le rapport d'activités du service public de l'eau du Syndicat des Eaux du Valenciennois pour l'année 2019

✓ Convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Léonard de Vinci et la Ville de Trith Saint Léger

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec le lycée hôtelier Léonard de Vinci, et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes

✓ Mise en place du dispositif « Pass Permis Citoyen

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi d'une aide financière, d'un montant de 650,00 € par jeune, pour le pass permis citoyen, aux jeunes âgés de 17 à 29 ans, dont le ou les parents sont domiciliés à Trith Saint Léger

✓ Prestations offertes aux administrés de la commune de Trith Saint Léger

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les gratifications allouées aux administrés de la commune répondant aux critères fixés

✓ Travail d'Intérêt Général

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'habilitation par l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle, valable pour une durée de 5 ans, et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants à venir.

✓ Epicerie Solidaire Etudiante AGORAé – Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la subvention exceptionnelle allouée à l'épicerie solidaire étudiante d'un montant de 5 000 €

✓ Aide exceptionnelle aux étudiants trithois

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'allouer une aide exceptionnelle pour chaque trithois inscrit en études supérieures et dont le ou les parents sont domiciliés sur le territoire de Trith Saint Léger. Ce montant s'élève à 100 €

SERVICE FINANCIER

✓ DOB 2021 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Approbation

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport des Orientations Budgétaires pour l'année 2021

✓ Amélioration de l'habitat et acquisition d'une résidence principale – Octroi de prêts aux personnels communaux – définition des critères d'éligibilité

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les critères définis.

✓ **Décision modificative n°2 – Budget Ville**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du Budget de la Ville

COMMANDE PUBLIQUE :

✓ **Fourniture de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine centrale et autres services de la Ville de Trith Saint Léger – Définition des besoins**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager une procédure d'appel d'offres, pour la fourniture de denrées alimentaires et boissons pour la Cuisine Centrale et autres services de la Ville, et autorise le Maire à signer tous les pièces correspondantes et avenants à venir

SERVICE DU PERSONNEL

✓ **Augmentation de la participation communale aux mutuelles labellisées pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la participation communale de 2 %, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur la base de la mutuelle labellisée « HARMONIE MUTUELLE », pour chaque agent ayant souscrit à une mutuelle labellisée.

✓ **Action sociale – Adhésion au Pass Territorial du CDG59**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au contrat cadre du Cdg59 dénommé PASS Territorial à compter du 1^{er} janvier 2021, jusqu'au 31 décembre 2026, et de retenir la formule 4 d'un montant de 249 € par agent ; Il autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conditions générales d'adhésion du nouveau dispositif du Cdg59 ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires

SERVICE TECHNIQUE

✓ **Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages entre la Ville et le SIAVED**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la Convention de groupement de commandes, pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED, et autorise le Maire à signer cette convention

Le Maire,

Dominique SAVARY